

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU PAQUET GDPR COMPASS

### 1. Applicabilité des conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent au paquet GDPR Compass.

Le client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte par le simple fait de passer une commande auprès d'Agoria. Toute dérogation aux présentes conditions générales ne sera valable que moyennant l'accord écrit préalable d'Agoria. Dans ce cas, les présentes conditions générales resteront applicables pour tous les points auxquels il n'est pas expressément dérogé.

### 2. Naissance du contrat

L'offre d'Agoria est valable trente jours, sauf convention contraire expresse. Agoria n'est liée par l'offre que si celle-ci a été acceptée par écrit par le client dans les trente jours.

Agoria mettra à la disposition du client un identifiant et un mot de passe pour que le paquet GDPR Compass soit activé.

### 3. Livraison et installation

Le client peut activer le paquet GDPR Compass en se connectant à l'aide de l'identifiant et du mot de passe qui lui ont été fournis par Agoria.

Le client accepte le paquet dès l'instant où il s'est connecté à l'aide de son identifiant et de son mot de passe et où il a créé son account. L'utilisation du paquet, même partielle, équivaut de plein droit à l'acceptation de la livraison dans son ensemble. Pour être valables, les réclamations relatives à la livraison doivent être introduites par courrier recommandé dans les 8 jours à compter de la date de la première utilisation de l'identifiant et du mot de passe. Passé ce délai, elles ne sont plus recevables.

### 4. Durée du contrat

Le paquet GDPR Compass reste actif à compter de la première utilisation de l'identifiant et du mot de passe jusqu'au 31 décembre 2020.

La convention est résiliable par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant préavis d'au moins trois mois avant sa date d'échéance.

### 5. Garantie

Agoria détermine librement la stratégie de version et s'assure que le client dispose de la version du paquet GDPR Compass la plus récente comprenant les adaptations et les mises à jour. Le client n'a pas le droit d'apporter lui-même des adaptations ou modifications.

Agoria ne garantit pas que le paquet GDPR Compass est totalement exempt de petits «bugs» et erreurs, mais seulement que ceux-ci ne compromettent pas de façon substantielle l'utilisation du paquet GDPR Compass. Agoria fournit le paquet GDPR Compass «tel quel» ("as is").

Durant l'entretien, les adaptations et mises à jour, le paquet GDPR Compass peut être temporairement indisponible.

Agoria prend les mesures appropriées lorsque d'éventuels défauts sont communiqués par le client via [support@gdprcompass.be](mailto:support@gdprcompass.be). Sont exclus: les défauts résultant d'une utilisation inappropriée ou non judicieuse, ou qui sont dus à des modifications ou tentatives de modification, à des problèmes de réseau ou de communication ou à une panne ou un défaut du matériel ou des logiciels étranger au paquet GDPR Compass.

Un défaut est traité uniquement si et dans la mesure où il est démontrable et reproductible. Dans ce cadre, Agoria a le droit d'apporter des déviations au programme ou des restrictions permettant d'éviter le problème.

### 6. Prix

Les prix pour le paquet GDPR Compass est fixé dans l'offre d'Agoria et/ou dans le contrat conclu entre Agoria et le client. Les prix sont exprimés en euros ou dans la devise convenue entre les parties ; ils sont nets et sans escompte.

### 7. Facturation

Le paquet GDPR Compass est facturé au début du contrat.

Les services supplémentaires éventuels feront l'objet d'une offre distincte et seront facturés conformément aux conditions générales de prestation de services d'Agoria en vigueur.

La facturation se fera à l'adresse du siège social du client, à moins qu'une autre adresse de facturation ne soit précisée dans le contrat. Si le numéro du bon de commande ou du «purchase order» du client doit être mentionné sur la facture, le client doit le signaler au plus tard 8 jours après la date de signature de l'offre.

### 8. Paiement

Les factures doivent être payées, nettes et sans escompte, au plus tard 30 jours après la date de la facture par virement sur le compte bancaire n° BE26 3100 1704 6929, ouvert au nom d'Agoria.

En cas de non-paiement à l'échéance, Agoria se réserve le droit, 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée sans suite, d'interrompre l'activation. Toute facture non payée à l'échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure de 15% (avec un minimum de 50 EUR) à titre d'indemnité forfaitaire. De plus, des intérêts de retard à concurrence de 1% par mois seront dus à compter de la date d'échéance de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Toutes les taxes et tous les prélèvements et coûts supplémentaires, actuels et futurs, de quelque nature que ce soit, liés à l'exécution de la mission, sont à la charge du client.

### 9. Réclamations

Les réclamations relatives à la facturation doivent être introduites au plus tard dans les dix jours de la date de la facture par lettre recommandée. Les réclamations ultérieures ne seront pas prises en considération.

### 10. Responsabilité

Agoria n'est pas responsable des défauts du paquet GDPR Compass si ceux-ci résultent d'une utilisation inappropriée ou non judicieuse de l'outil ou lorsque des tiers y ont apporté ou tenté d'apporter des modifications.

Le client assure lui-même l'exactitude et la complétude de la documentation et des renseignements qu'il fournit. Agoria n'est pas responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, qui sont provoqués par la fourniture par le client de données inexactes et/ou incomplètes. Le paquet GDPR Compass, le questionnaire et le rapport final visent uniquement à aider le client à se conformer au Règlement général sur la protection des données. Il appartient toujours au client de décider de prendre ou non les mesures proposées. Agoria décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui sera faite par le client du paquet GDPR Compass et du rapport final reprenant les actions à entreprendre.

Agoria ne peut être tenue responsable de dommages indirects, sous quelque forme que ce soit (en ce compris un manque à gagner ou une perte de revenus). La responsabilité d'Agoria demeure en tout cas limitée au maximum au montant payé par le client dans le cadre de ce contrat pendant les 12 mois précédant l'introduction de l'action, que l'action ait été intentée sur une base contractuelle ou extracontractuelle.

### 11. Annulation

Toute annulation de la commande par le client doit avoir lieu dans les 8 jours civils suivant la date de la commande. Elle ne sera valable que moyennant l'acceptation écrite d'Agoria. Dans pareil cas, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 30% du prix.

Si le client annule la commande après avoir utilisé son identifiant et son mot de passe, l'intégralité du montant est dû.

## 12. Droits de propriété intellectuelle et limitations de l'utilisation

Tous les droits de propriété intellectuelle sur le paquet GDPR Compass reviennent à Agoria.

Le client acquiert seulement une activation personnelle et inaccessibles pour un utilisateur, sauf convention contraire expresse. Le client réservera le paquet GDPR Compass à un usage interne au sein de l'organisation qui a acheté le paquet GDPR Compass et ne le mettra d'aucune façon, que ce soit directement ou indirectement, contre rémunération ou gratuitement, à la disposition de tiers, sociétés mères et filiales incluses. Il est également interdit au client d'utiliser le paquet dans le cadre des services qu'il fournit à ses propres clients. Toute reproduction, diffusion, vente, distribution ou adaptation totale ou partielle du paquet GDPR Compass et/ou toute réutilisation de l'outil sous quelque forme que ce soit à d'autres fins que celles convenues dans le présent contrat est interdite, sauf autorisation écrite préalable d'Agoria.

## 13. Confidentialité

Agoria et le client s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle les informations confidentielles qu'ils obtiennent dans le cadre du présent contrat. Ces informations sont confidentielles dès l'instant où l'une des parties la qualifie expressément comme telle ou lorsque cette confidentialité découle de la nature même des informations.

Ce qui précède ne s'applique pas à toutes les informations qui sont du domaine public ou dont la partie destinataire avait déjà pris connaissance au moment où elles sont dévoilées par la partie émettrice, et ne s'applique plus si ces informations tombent dans le domaine public à tout moment sans qu'il n'y ait infraction aux dispositions qui précèdent dans le chef de la partie destinataire ou lorsque la partie destinataire peut démontrer qu'elle a obtenu ces informations d'un tiers qui n'a enfreint aucune obligation de confidentialité.

Agoria s'engage, dans le cadre de l'exécution du présent contrat, à n'impliquer que les personnes, organisations partenaires et sous-traitants qui sont nécessaires à son exécution et imposera à ceux-ci la même obligation de confidentialité que celle visée au présent article.

En raison de leur nature confidentielle, le client ne rendra pas publics, ne communiquera pas, ne transmettra pas ou ne mettra pas à la disposition de tiers les offres d'Agoria, conseils, rapports, listes et documentation y afférente résultant de l'utilisation du paquet GDPR Compass, sauf accord préalable d'Agoria. Le client n'utilisera ces offres, rapports, listes et documentation y afférente que pour son usage propre. Le client prendra toutes les mesures de précaution raisonnables en vue de prévenir toute publication ou utilisation non autorisée.

## 14. Protection de la vie privée

Le client accepte que ses données (nom, adresse, numéros de téléphone et de fax, adresse e-mail) soient traitées par Agoria à des fins contractuelles et commerciales. Le client a le droit de demander, consulter et faire corriger les données traitées et de s'opposer à l'utilisation des données à des fins de marketing direct par Agoria et ce, conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Le paquet GDPR Compass est un outil dont le but est d'aider les entreprises à implémenter le Règlement général sur la protection des données. Le client reconnaît que l'utilisation de cet outil n'implique pas, en soi, de traitement de données à caractère personnel, ni par le client, ni par Agoria.

Agoria prendra toutes les mesures techniques nécessaires pour protéger les données à caractère personnel contre une utilisation ou une publication non autorisée.

Dans le cadre du paquet GDPR Compass et du support, Agoria ne fera appel qu'à des sous-traitants qui répondent à des règles équivalentes en matière de protection des données à caractère personnel. Agoria garantit que les serveurs se trouvent à des endroits où des règles équivalentes en matière de protection des données à caractère personnel sont applicables.

Agoria informera immédiatement le client de toute violation pouvant avoir un impact sur les données à caractère personnel.

## 15. Transfert

Sauf accord écrit préalable d'Agoria, le client n'est pas autorisé à transférer tout ou partie de ses droits à des tiers. Partiers, il faut également entendre les sociétés liées au client, telles que les filiales, succursales et sociétés mères.

## 16. Divisibilité

Si une disposition des présentes conditions générales ou du contrat auquel elles s'appliquent venait à être déclarée, en tout ou partie, illégale, nulle ou non opposable sous le droit applicable, ceci n'entraînerait pas la nullité, l'illégalité ou l'inopposabilité des autres dispositions des présentes conditions générales ou du contrat.

## 17. Droit applicable et tribunal compétent

Le présent contrat est régi par le droit belge. Tout litige quant à sa validité, son interprétation ou son exécution sera du ressort exclusif des tribunaux du siège social d'Agoria.